

Compte-rendu du conseil d'école du 13 novembre 2014

Etaients présents :

- Mairie :

Mme Blouin Muriel (adjointe chargée des affaires scolaires),

Enseignantes :

Mme Guyomard Claude, Mme Guyomard Rachel, Mme Denés Cathy, Mme Barillot Claudie, Mme Le Roux Marie-Christine, Mme Riaux Marie-Joëlle.

Atsem :

Mme Valérie Roux.

- Représentants parents d'élèves :

Titulaires : M. Favreau (GS), Mme André (MS/GS), M. Faccini (MS), M. Condy (PS/MS), Mme Mordel (TPS/PS), M. Durand (TPS/PS),

Suppléants : M. Duros, Mme Boudier-Aebischer, Mme Guerrier, M. Seube.

Etaients excusés :

Mme Le Sommier Pascale (IEN), M. Gaudin Jean-Luc (Maire), Mme Merlet Céline (Atsem).

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Barillot accepte d'être secrétaire.

2. Tour de table

Chaque participant est invité à se présenter.

3. Bilan de la rentrée et présentation des enseignants

Mme Riaux remercie la municipalité, les parents d'élèves ainsi que ses collègues pour l'accueil reçu à son arrivée début septembre.

L'école maternelle se compose de 6 classes, grâce à une ouverture en septembre dernier. Les 6 classes se répartissent en 2 TPS/PS, 1PS/MS, 1MS, 1MS/GS et 1 GS. Les effectifs sont de 26 ou 27 par classes pour un total de 159 élèves inscrits à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Les classes :

- TPS/PS Marie-Christine Le Roux, atsems Patricia Pèlerin et Valérie Roux : 26 élèves (8 TPS et 18 PS)
- TPS/PS Marie-Joëlle Riaux et Anne-Sophie Houard, atsem Sandra Debiagi : 27 élèves (9 TPS et 18 PS)
- PS/MS Claudie Barillot, atsem Françoise Gicquaire : 26 élèves (9PS et 17 MS)
- Ms Cathy Dénes, atsem Isabelle Morellec : 26 élèves
- MS/GS Rachel Guyomard atsems Marie-Noëlle Gaillard et Céline Merlet : 27 élèves (8 MS et 19 GS)
- GS Claude Guyomard, atsem Céline Perrin : 27 élèves.

La rentrée s'est très bien déroulée. Les enseignantes des classes de TPS/PS remercient la municipalité d'avoir mis des adultes supplémentaires dans leurs classes lors des premiers jours de rentrée scolaire. Ce surnombre a permis un accueil dans de bonnes conditions pour des élèves dont c'est la première rentrée. Dans la semaine qui a suivi la rentrée, le nombre d'élèves accueillis dès 8h35 dans certaines classes était très

important. Les enseignants ont été amenés à rappeler que l'accueil de l'école commençait à 8h50 et que le créneau de 8h35 à 8h50 était réservé aux parents ne pouvant pas déposer leurs enfants plus tard. Ils ont également sollicité la mairie afin de réfléchir à une solution d'accueil sur ce créneau horaire. La commission éducation s'est déjà réunie deux fois à ce sujet et travaille encore dessus à ce jour. Les parents d'élèves ont mené une enquête sur les souhaits des familles en matière d'horaires de l'école. M. le Maire souhaite rencontrer l'ensemble de l'équipe enseignante à ce sujet.

4. Résultats des élections et présentation des parents élus

Les élections se sont déroulées le vendredi 10 octobre. Les deux parents étaient électeurs. Il y a eu 86 votants sur les 288 électeurs inscrits soit un taux de participation de 29,89%. Les dix parents qui se sont présentés ont été élus (6 titulaires et 4 suppléants). Mme Riaux remercie les parents d'avoir accepté de participer à la vie de l'école et leur demande s'ils souhaitent que leurs coordonnées (mail et téléphone portable) soient diffusées auprès des autres parents.

Voici la liste des parents élus habilités à siéger au conseil d'école :

Titulaires :

Nom	Prénom	classe
Mme Mordel	Lucie	TPS/PS Mme Le Roux
M. Durand	François	TPS/PS Mme Riaux
M. Condy	Théophile	PS/MS Mme Barillot
M. Faccini	Julien	MS Mme Dénes
Mme André	Stéphanie	MS/GS Mme Guyomard Rachel
M. Favreau	Tanguy	GS Mme Guyomard Claude

Suppléants

M. Duros	Vincent	MS/GS Mme Guyomard Rachel
Mme Boudier-Aebischer	Héloïse	MS/GS Mme Guyomard Rachel
Mme Guerrier	Anne-Cécile	PS/MS Mme Barillot
M. Seube	Frédéric	TPS/PS Mme Riaux

Les parents ne souhaitent pas que leurs coordonnées personnelles soient diffusées. Une adresse mail collective a été créée afin de permettre aux parents d'élèves de contacter les parents élus : conseil.maternelle35131@gmail.com
 Cette adresse peut être retrouvée en deuxième de couverture de tous les cahiers de liaison des élèves. Le trombinoscope des parents élus a été également affiché dans le hall.

5. Rappel des attributions du conseil d'école et fixation des modalités de délibérations

Les membres du conseil d'école ont reçu un document relatif aux prérogatives du conseil d'école. Mme Riaux demande aux différents représentants s'ils souhaitent voir éclaircir certains points.

Mme Riaux indique que le compte-rendu du conseil d'école sera affiché dans le hall de l'école. Il sera également mis en ligne sur le site de l'école lorsque celui-ci sera en ligne.

6. Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil d'école du 17 juin 2014

Le compte-rendu du dernier conseil d'école a été distribué et relu en amont de la réunion. Il est approuvé à l'unanimité. Il est disponible, ainsi que les comptes-rendus précédents sur demande auprès de la directrice.

7. Lecture, discussion et approbation du règlement intérieur.

Le règlement voté en juin 2014 est légèrement modifié :

Dans l'article 3 (Horaires), les termes « pré-accueil » sont remplacés par « accueil périscolaire ».

Cette modification apportée, le règlement et la charte de la laïcité à l'école annexés à ce compte-rendu sont approuvés à l'unanimité.

8. Présentation des comptes à la rentrée 2014.

A la date du 13 novembre, l'ensemble des crédits mairie ont été globalement dépensés à l'exception du compte « goûter de Noël » pour un montant de 195€ (cette somme sera dépensée en décembre), du compte « Sortie scolaire » qui présente un solde de 480€ et du compte « Transports » qui présente un solde de 1308€.

Mme Blouin précise qu'il n'est obligatoire de tout dépenser et que les budgets de l'an prochain n'en seront pas pour autant diminués.

En ce qui concerne le compte OCCE, il présente à la date du 25/09/14, un solde de 5404,17€. Pour information, le report de 2013 était de 6437,56€.

Mr Favreau demande une définition du compte OCCE.

9. Travaux et demande au budget 2015.

Mme Riaux remercie la mairie d'avoir accepté une rallonge budgétaire pour la création de la 6^{ème} classe. Cela a permis à Mme Dénes de s'équiper en attendant les crédits 2015. Mme Riaux présente les souhaits de l'équipe enseignante pour l'année 2015 (cf document annexé à ce présent compte-rendu).

- Les travaux d'aménagement du grand couloir sont terminés (porte-manteaux et casiers à chaussures). Les enseignants remercient la municipalité pour ces réalisations.

- Concernant la réfection des toilettes, un groupe de travail composé de Mme Blouin, d'Atsems, d'enseignants et de parents d'élèves, s'est réuni lundi 10 novembre. La prochaine réunion aura lieu en décembre.

- Concernant l'aménagement des casiers souhaités dans la 6^{ème} classe, Mme Blouin s'inquiète de la largeur du couloir et se demande si ces travaux seront réalisables.

- Mme Riaux présente les souhaits de réfection du hall avec création de grands placards ainsi que l'agrandissement du garage à vélo. Mme Blouin précise que si l'agrandissement n'est pas possible, un autre local pourrait être installé ailleurs. L'option d'un second local est également étudiée.

Les parents souhaitent savoir pourquoi la réfection du chauffage n'apparaît plus dans les demandes de l'école. Mme Blouin précise que les travaux sont programmés. Le diagnostic doit être fait très prochainement.

Dans le cadre du projet jardin, Mme Riaux souhaite savoir s'il est possible d'aménager des espaces extérieurs (accès à la jardinière longeant les classes, carrés). Mme Blouin va relayer cette demande au service des espaces verts.

10. Présentation des actions pédagogiques 2014-2015 dans le cadre du projet d'école.

Rappel des axes du projet d'école 2012-2016

- 1) Renforcer les liaisons (entre les familles et l'école et entre la maternelle et l'élémentaire) pour une meilleure prise en charge de la difficulté scolaire.
- 2) Renforcer le travail en équipe (réflexion didactique, travail collaboratif, projets pluridisciplinaires, mutualisation des pratiques) pour améliorer les résultats des élèves.

- Projet jardin

- Sorties aux jardins Rocamboles pour les 6 classes :

Elles ont eu lieu fin septembre et début octobre et ont lancé le projet jardin.

Ces sorties seront reconduites en fin d'année scolaire avec des ateliers différents.

- Sorties nature à Fénicat : autour des petites bêtes, sortie poney
- Spectacle « Hum des légumes » :

Mr Favreau, président de l'APE, se demande s'il ne serait pas plus facile pour l'association de financer une sortie plutôt que des petits achats variés.

Mme Riaux répond que le projet jardin coûte cher et que des dépenses ont déjà été faites. Il est de plus difficile de faire des achats multiples dans une comptabilité publique. Une subvention APE permettrait une souplesse pour chaque classe en permettant des achats ponctuels à différents moments de l'année. Afin de ne pas multiplier les remboursements, Mme Riaux propose qu'une même somme soit versée en début d'année pour chaque classe. Elle précise que des subventions versées aux classes sont en réalité versées à l'OCCE qui est habilitée à recevoir des dons. Les sommes allouées aux classes rentreraient donc dans la comptabilité de la coopérative scolaire. Une association peut tout à fait faire un don à une autre association sans demander de justificatifs de dépenses ultérieures. Mme Riaux propose de demander à l'OCCE 35 s'ils sont en mesure de remplir une attestation de subvention afin que l'APE dispose d'un justificatif. M. Favreau discutera de cette demande lors de la prochaine réunion de l'APE.

- Usep

Pour rappel, la demande d'une participation annuelle de 13 euros, votée lors du précédent conseil d'école en juin 2014 avait pour but de financer les adhésions à l'OCCE, à l'USEP, les goûters festifs et les ateliers cuisine.

L'école maternelle va se renseigner sur l'opportunité de créer une association USEP indépendante de celle de l'école élémentaire.

Cette adhésion permet aux élèves de participer aux différentes rencontres USEP organisées par la circonscription ou le département.

Les rencontres départementales prévues cette année sont les suivantes :

- Mardi 02/12 : Athlétisme classe de Mme Barillot
- Mercredi 17/12 : Athlétisme pour les 2 classes de TPS/PS
- Jeudi 08/01 : Gym + Kinball pour la classe Mme Rachel Guyomard
- Vendredi 09/01 : Gym + Kinball pour la classe Mme Claude Guyomard
- Jeudi 05/02 : Jeux collectifs pour les classes de Mmes Barillot et Dénes
- Mercredi 25/02 : Jeux collectifs pour les 2 classes de TPS/PS
- Mercredi 04 mars : Athlétisme pour la classe de Mme Claude Guyomard
- Jeudi 09/04 : Randonnée pour la classe de Mme Denés
- Mardi 12 mai : Orientation pour la classe de Mme Rachel Guyomard.

- Piscine

Les GS se rendront à la piscine le vendredi de 10h20 à 11h00 du 03 avril au 26 juin et bénéficieront donc de 9 séances cette année (à cause des vendredis fériés). Au

vue de l'organisation actuelle des accueils à la piscine, Mme Claude Guyomard souhaite être accompagnée, à chaque séance, de 3 ou 4 parents agréés. Courant mars, une réunion préalable sera programmée pour l'ensemble des parents accompagnateurs.

- Partenariat avec la structure communale « accueil petite enfance » :
A partir de Novembre, toutes les semaines (le mardi pour une classe, le jeudi pour l'autre), les tout petits de « l'accueil petite enfance » vont participer au regroupement et aux activités physiques avec les PS de la classe de Mme Le Roux et Mme Riaux. Ils seront encadrés par leur animatrice Chantal Logeais. Les objectifs de cette action sont toujours : le renforcement des liens entre les deux structures, une prise de contact avec l'école, un accueil et une intégration facilités à la rentrée de janvier. De plus, ces temps d'échange avec des enfants si jeunes permettent aux élèves de petite section de se sentir « grands ».
- Partenariat avec la bibliothèque municipale
Le partenariat avec Véronique Laroche, la bibliothécaire continue cette année. Chaque mois, les élèves se rendront à la bibliothèque municipale pour une animation en lien avec le projet des classes. Véronique s'est aussi proposée pour réorganiser la bibliothèque afin de la rendre plus « attrayante » et pratique d'utilisation.
- Autres temps forts et Spectacles
 - En octobre, les MS et GS ont assisté au spectacle « Ego le cachalot » à l'espace Beausoleil.
 - Dans le cadre d'une ouverture culturelle, les GS de la classe de Mme Guyomard se sont rendus au musée de Rennes le
 - Mardi 25 novembre, dans le cadre du projet passerelle, les TPS/PS rejoindront les petits de « l'accueil petite enfance » à Beausoleil en car pour assister au spectacle « Petite clown rit » par la compagnie caravane.
 - Le 13 janvier, à l'espace Beausoleil, les GS participeront à un spectacle de prévention des risques domestiques offert par la MAIF : « Bobo Doudou ».DVD, affiches.
- Activités pédagogiques complémentaires (APC)
Des temps d'APC sont mis en place dans notre école, le midi, par les enseignants. Tous les enfants sont susceptibles d'être concernés par cette aide, et le contenu des ateliers proposés évolue dans l'année. En fonction des niveaux de classe et des disponibilités des élèves concernés, les ateliers ont lieu de 12h à 12h30 ou de 13h30 à 14h15 les mardis et jeudis au maximum 2 fois par semaine par enfant. Le planning est établi en accord avec les parents en début d'année. A la fin de la période, un bilan est effectué.

11. Information sur les rencontres avec les parents d'élèves dans chaque classe et date des remises des livrets d'évaluation.

Une information de rentrée pour tous les parents a été diffusée via les cahiers de liaison en septembre.

Les réunions de classe ont eu lieu avant les vacances de la Toussaint. Mme Claude Guyomard exprime un regret quand à une présence relative des parents de sa classe. Les livrets scolaires seront remis aux familles en février et en juin pour les MS et GS. Pour les PS, un premier bilan des acquis (*devenir élève*) sera remis en février puis le livret complet en fin d'année. Les livrets sont à rapporter signés et sans tarder aux enseignants qui les communiquent aux collègues de l'année suivante.

A noter pour les GS que les résultats aux évaluations nationales se substituent aux livrets scolaires en juin.

12. Manifestations festives : projets pour cette année

- Le marché de Noël sera organisé par l'APE le 12 décembre. La vente des sapins aura lieu le 05 décembre. Les enseignants aimeraient par ailleurs avoir un sapin par classe ainsi qu'un autre pour le hall de la maternelle pour le 1^{er} décembre.
- Le Goûter de Noël aura lieu le mardi 16 décembre. Père-Noël : M. Toubon sera à nouveau sollicité.
- Le repas de Noël de la cantine : Les enseignants souhaitent que le repas ne soit pas le même jour que le goûter de Noël, de même ils demandent que comme l'an dernier, tous les enfants aient une friandise. Cette information sera apportée plus tard par Mme Blouin.
- La vente des pains au chocolat a lieu le vendredi soir, tous les quinze jours.
- La photo scolaire sera prise le mardi 28 avril. Les parents élus ont reçu une demande de parents qui souhaitaient que la photo de classe soit faite en début d'année pour faciliter la socialisation. Mme Le Roux précise qu'en début d'année scolaire tous les élèves de TPS ne sont pas forcément scolarisés.

13. Désignation des représentants à la commission éducation.

Mme Blouin rappelle le rôle de cette commission, composée d'élus, des deux directeurs d'école, de parents de l'APE, et de parents élus. Cette commission, émanant du conseil municipal, a pour but de discuter des affaires scolaires et périscolaires de la commune. Mme Blouin invite les parents élus à représenter les parents d'élèves lors de ces réunions.

14. Questions diverses et questions des parents élus.

- Mme Riaux annonce que, cette année, les deux écoles vont rédiger un PPMS en lien avec la municipalité. Le PPMS, ou « Plan Particulier de Mise en Sûreté » est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'école afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement. Ce plan définit notamment des lieux de confinement répartis dans l'école, les procédures conservatoires devant être mises en place, et les conseils de gestion de la crise, dans l'attente de l'intervention des secours.
- Mme Riaux va mettre en ligne prochainement un nouveau site internet pour l'école maternelle. Ce site sera hébergé sur les serveurs du Rectorat.
- Dans le cadre du projet liaison école-famille, Mme Le Roux et Mme Riaux souhaitent élaborer un livret de présentation de l'école. Ce livret destiné aux enfants de 2 et 3 ans leur serait offert au moment de l'inscription et devrait permettre aux parents de s'appuyer sur ce support pour préparer la première rentrée des classes de leur enfant. Ce document pourrait être distribué pendant 2 ou 3 ans et donc produit à 150 exemplaires. Mme Riaux souhaite savoir s'il serait possible de le faire imprimer par les services de la mairie. Mme Blouin propose de réaliser une maquette et la présenter en mairie. Elle précise qu'il ne sera pas possible de produire un document avec reliure.

Questions des parents élus :

- Sur le site internet de la mairie, le menu du restaurant affiché est toujours celui du mois d'août. Mme Blouin va transmettre cette remarque au service concerné.
- Les parents d'élèves demandent à Mme Blouin s'il serait possible d'appliquer des tarifs dégressifs de restauration pour les familles nombreuses. Mme Blouin prend note de cette demande et la transmettra.

- Les parents d'élèves s'inquiètent des retards de facturation de restauration. Mme Blouin explique, qu'en début d'année, l'envoi des factures est retardé car il faut enregistrer toutes les nouvelles informations sur les familles, et notamment les quotients familiaux. En septembre, les tarifs sont connus et les parents peuvent donc estimer le montant de la facture qu'ils recevront. On retrouve les tarifs pour l'année civile sur un flyer disponible en mairie. Mme Riaux demande s'il serait possible qu'elle dispose de quelques exemplaires de ce flyer afin de répondre aux questions des nouveaux parents.
- Les parents souhaitent savoir s'il y aura un spectacle de fin d'année. Mme Riaux répond que l'équipe pédagogique n'a pas souhaité en programmer un cette année.
- M. Favreau rappelle que l'APE a financé la moitié de la formation aux premiers secours pour les enseignants de l'école élémentaire. L'APE est également disposée à financer une telle formation pour la maternelle si l'équipe le souhaite.
- M. Favreau invite l'équipe enseignante à solliciter l'aide de l'APE lors des actions particulières en lien avec l'APE, ou même sur d'autres projets. Mme Riaux remercie l'APE et la contactera pour le marché de Noël. Les parents ajoutent qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter à l'APE les besoins de chaque classe en terme de matériels (bricolage, récupération, recyclage etc...).

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école est clos à 20h30.

Prochain conseil d'école : le mardi 24 février.

La directrice,
Mme Riaux

La secrétaire,
Mme Barillot

(En annexe : le nouveau règlement intérieur 2014-2015 et les demandes au budget 2015).

Article 1 : ADMISSION ET INSCRIPTION

A l'âge de trois ans, tous les enfants peuvent être inscrits à l'école maternelle. Cette possibilité est étendue aux enfants âgés de deux ans au jour de la rentrée scolaire, s'ils sont «propres», et *dans la limite des places disponibles*.

Pour qu'un enfant soit admis à l'école maternelle (**inscription faite auprès du directeur de l'école**), **les parents devront :**

- fournir un certificat d'inscription, délivré par le maire,
- présenter le livret de famille,
- présenter le carnet de vaccinations de l'enfant (ou une copie des vaccinations obligatoires),
- remplir la fiche de renseignements scolaire et périscolaire et **signaler tout changement en cours d'année.**

L'inscription fait l'objet d'un traitement informatisé via l'application « Base élèves », le droit d'accès aux informations nominatives contenues dans cette base de données peut s'exercer auprès du directeur de l'école. Pour les enfants déjà scolarisés et venant d'une autre école, un certificat de radiation doit être fourni.

Article 2 : FREQUENTATION

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une bonne fréquentation souhaitable pour le développement de l'enfant. Toute absence prévue doit être signalée à l'enseignant. A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits.

Article 3 : HORAIRES

24 heures hebdomadaires d'enseignement réparties sur 9 demi-journées (dont le mercredi matin)

- Matin : **9h00 – 12h00.**

(accueil-périscolaire gratuit dans la classe par l'atsem de 8h35 à 8h50, accueil par l'enseignant à 8h50)

- Après-midi : **14h15- 16h30**

(pour les MS et GS, ateliers péri-éducatifs gratuits sur inscription de 13h30 à 14h15)

(pour les PS, accueil au dortoir à 13h30 sur autorisation du maire ou en classe à 15h00 sur autorisation du directeur)

Article 4 : HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE L'ECOLE

Le portail de l'école sera ouvert le matin de **8h35 à 9h**, le midi **de 12h à 12h10**, l'après-midi de **14h05 à 14h15** et le soir **de 16h30 à 16h40**.

Les parents sont tenus d'accompagner leur enfant jusqu'à la porte de l'école, et de s'assurer qu'il est bien pris en charge par un membre de l'équipe éducative (enseignant ou atsem).

Il est interdit de pénétrer dans l'école en dehors de ces heures d'ouverture sans y être autorisé par le directeur ou un enseignant.

Article 5 : CANTINE / GARDERIE

En dehors des heures d'ouverture de l'école, les familles ont accès aux services périscolaires payants organisés par la mairie (à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h45 le soir). Les parents inscrivent leur enfant à la cantine et/ou à la garderie chaque matin sur la feuille à la porte de la classe. Si l'enfant n'est pas repris au plus tard le midi à **12h10** et l'après-midi à **16h40**, il sera pris en charge par les services périscolaires.

Il est demandé aux parents de ne pas gêner la circulation des enfants se rendant à la cantine ou à la garderie.

Article 6 : REMISE DES ENFANTS A LEURS PARENTS

Les parents ou une personne nommément désignée **par écrit** sont tenus de venir chercher leur(s) enfant(s) aux heures de sortie. L'autorisation écrite par les parents a pour conséquence de décharger entièrement la responsabilité de l'état, des enseignants et de la municipalité.

Article 7 : ASSURANCE

La couverture des risques d'accidents (**responsabilité civile + individuelle accident corporel et matériel**) est fortement recommandée aux familles qui peuvent contracter une assurance de l'organisme de leur choix. Dans le cas contraire, les frais incombent aux familles.

L'assurance devient obligatoire pour les sorties scolaires.

Les enfants dont les attestations d'assurance n'indiqueront pas la couverture responsabilité civile et individuelle accident ne pourront pas participer aux sorties scolaires.

Article 8 : HYGIENE - ENTRETIEN DES LOCAUX - SECURITE

L'enfant amené malade à l'école n'est pas reçu (particulièrement en cas de fièvre, conjonctivite, impétigo, gastro-entérite ou autres maladies contagieuses). Aucun médicament ne sera donné par les enseignants, sauf dans le cadre d'un protocole d'accueil individualisé.

Si l'enfant se blesse ou devient malade dans le courant de la journée, ses parents sont invités à venir le chercher. **Le retour en classe se fera après guérison ou avis médical.**

Il est demandé aux parents de surveiller, tout au long de l'année, les cheveux de leurs enfants et de traiter si besoin.

Les tétines sont interdites.

Les élèves ne sont pas autorisés à apporter de la nourriture à l'école sans l'autorisation de l'enseignant.

Les locaux scolaires sont nettoyés et aérés par les agents d'entretien après chaque journée de classe.

La maintenance des locaux scolaires et du matériel d'enseignement est assurée, à la demande du directeur, par les services municipaux en dehors des horaires de classe (sauf cas d'urgences).

Les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Les poussettes ne sont pas autorisées dans les couloirs et restent dans l'entrée.

Il est interdit, d'utiliser la structure, les jouets, ballons, vélos, tricycles et le matériel de gym après 12h00 et 16h30.

Il est interdit de fumer et de laisser des mégots à l'intérieur et aux abords de l'école.

Article 9 : VETEMENTS, OBJETS APPORTES A L'ECOLE ET PORT DE BIJOUX

Les vêtements ainsi que les chaussures doivent être impérativement **marqués** au nom de l'enfant (manteau, gilet, gants, écharpe, bonnet, ballerines...).

Tous les dégâts occasionnés sur les vêtements et les chaussures à l'école ne sont pas couverts par le contrat Etablissement MAIF-OCCE. Il est donc conseillé de garder les vêtements auxquels vous tenez pour les jours sans école.

Il est en outre demandé d'éviter les vêtements avec des cordons élastiques et les écharpes trop longues (ils restent accrochés dans la structure et les vélos)

Le port de bijoux est déconseillé à l'école maternelle. La famille de l'enfant possédant le bijou serait rendue responsable en cas de perte ou d'accident.

Il est interdit d'apporter des jouets, cartes, images ou autres objets de la maison afin d'éviter d'éventuels problèmes de racket.

Article 10 : VIE SCOLAIRE - LAÏCITE

Les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne d'un adulte de l'école et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

adopté au conseil d'école du 13 novembre 2014

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

DEMANDES DE BUDGET 2015**Fonctionnement**

Nature de la subvention	base	total	commentaire
Goûter de Noël	159 él x 1€30	207 €	Reconduction du budget 2014
Fournitures scolaires	159 él x 28€	4452 €	En 2014 : 27€ par élève
Matériel Pédagogique et fourniture de petit équipement	6 classes x 580€	3480€	En 2014 : 555€ par classe. Soit une augmentation d'environ 1€ par élève.
	BCD	410 €	Reconduction de 2014
	SAV et pièces détachées vélos	150 €	En 2014 : 140€ (vieillessement des plusieurs vélos)
	Renouvellement petit matériel de sport	500€	Cerceaux, Ballons, Vortex, Anneaux, Objets lestés, Planches à roulettes.
Sorties scolaires	159 él x 34,03€	5411€	- 1431€ pour la seconde sortie au jardin Rocambole (pour les 6 classes). - 3180€ pour une sorties à Fénicat pour les 6 classes. - 800€ pour le spectacle « Hum des légumes » par la compagnie Arts Symbiose (pour les 6 classes). En 2014 : 35,66€ par élève
Transport		2500€	6 transports au jardin Rocambole(600€), 6 transports à Fénicat (600), 4 transports à Rennes (480€), Sorties USEP(670), 2 transports à Beausoleil pour les TPS / PS (150€). En 2014 : 2530€
Fournitures bureau		200€	Reconduction du budget 2014
Abonnements et docs pédagogiques		220€	Reconduction du budget 2014
Total	159 élèves	17810€	Soit 112€ par élève (En 2014 : 108€ par élève)

Investissement :

Nature de la subvention	montant	commentaire
Renouvellement vélos	600 €	3 vélos. (matériel utilisé en commun avec le CLSH et pas assez de vélos pour les TPS/PS)
Porteurs mousse 2 lots de 3	510€	Motricité
Meuble de rangement	375€	Equipement de la 6 ^{ème} classe.
Présentoir mural bibliothèque	320€	6 ^{ème} classe + classe de TPS/PS Mme Riaux
Fournitures multimédia : 2 appareils photos numériques + 1 lecteur CD + 1 Carte SD pour enregistreur numérique	400€	1 pour la 6 ^{ème} classe + 1 classe de TPS/PS de Mme Riaux (samsung st150f) : 250€ + 30€ d'étuis +40€ cartes SDHC Radio CD : 80€ environ
Aménagement des espaces vestiaires (bancs avec cases pour ranger les chaussons)	En régie	Equipement de la 6 ^{ème} classe dans les locaux de l'élémentaire
Réparation et/ou remplacement des rideaux des dortoirs et de la salle de motricité.	à chiffrer	En se conformant aux recommandations de la commission de sécurité, pour ce qui concerne les rideaux des portes des issues de secours.
Aménagement du hall	A chiffrer	Espace vestiaire MS + placards + peinture
Rénovation des toilettes de l'école	A chiffrer	Groupe de travail constitué
Aménagement espace jardin côté parking enseignants	A chiffrer	Valorisation de cet espace en y intégrant l'ancienne voirie : carrés potager (possibilité de réalisation en régie), jardinières en lien avec le projet jardin de l'année.
Agrandissement du garage à vélos	A chiffrer	